



Ai-je droit à la prime de Noël

Par **asts38**, le 13/12/2011 à 14:19

Bonjour,

Je suis a pole emploi mais j'ai aucune prestation, mon mari touche 824 euros d'invalidité. Ai-je droit à la prime de Noël ?

Par **alterego**, le 13/12/2011 à 20:43

Bonsoir

Il y a plusieurs conditions pour pouvoir bénéficier de la Prime de Noël.

Il faut percevoir une aide telle que

- . l'Allocation Parent Isolé (API),
- . le Revenu Minimum d'Insertion (RMI),
- . l'Allocation pour la Création ou la Reprise d'Entreprise (ACCRE),
- . l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS),
- . l'Allocation Equivalent Retraite (AER),
- . l'Allocation d'Insertion (AI),
- . la prime forfaitaire mensuelle de reprise d'activité
- . le RSA au titre de novembre ou de décembre à condition que les ressources du foyer ne dépassent le montant plafond forfaitaire de celui-ci.

Pour info, le montant forfaitaire du RSA Socle pour une personne seule est de 467 euros, pour une personne seule avec un enfant il est 700 euros, pour un couple sans enfant il est de

700,49 euros et pour un couple avec un enfant il est de 840,59 euros.

Cordialement

Par **Marion2**, le **14/12/2011 à 18:41**

[s]A NOTER :[/s]

Le RMI n'existe plus depuis le 1er juin 2009, il est remplacé par le RSA.

Par **alterego**, le **14/12/2011 à 20:54**

Bonjour

Je suis au courant, mais le terme est encore employé, plus souvent qu'on ne le pense, par certains qui le percevaient en lieu et place du RSA qui leur est servit depuis.

Plus d'un me parle encore du RMI. Ayant renoncé à faire leur éducation, ce n'est pas ma vocation, je fais avec.

Merci quand même d'avoir fait la remarque.

Cordialement